

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

**REVUE DE PRESSE**

**Janvier 2020**

## Sommaire

El watan, 04.01.2020, Abdelghani Badi. Avocat, «Les détenus avaient été arrêtés sur instruction, ils sont sortis de prison après des instructions» .....	02
Le soir, 05.01.2020, Mesures d'apaisement, Vers la libération d'autres manifestants cette semaine .....	05
El watan, 07.01.2020, Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH, «Le pouvoir libère les détenus politiques sans libérer le champ politique».....	07
Le Soir, 08.01.2020, Détenus du Hirak, Plusieurs activistes libérés .....	10
El watan, 13.01.2020, Hakim Addad. Ancien leader de RAJ : «Il faut que cesse la politique de la répression».....	11
Le Quotidien d'Oran, 16.01.2020, Droits de l'homme : Human Rights Watch fait le bilan de l'année 2019 en Algérie .....	14
Liberté, 16.01.2020, LA DEMANDE DE SA REMISE EN LIBERTÉ REJETÉE, Abdelouahab Fersaoui reste en prison .....	17
Reporters.dz, 19.01.2019, Saïd Salhi, vice-président de la LADDH à Reporters : «Un processus de dialogue impose le respect de certaines normes» .....	19
El watan, 19.01.2020, Arrêtés durant le hirak de vendredi à Alger : Une vingtaine de détenus devant le juge .....	21
Liberté, 20.01.2020, ELLES ONT PROTESTÉ JEUDI DEVANT LE SIÈGE DE LA WILAYA D'ORAN, Des victimes du terrorisme crient leur détresse...24	24
Le Quotidien d'Oran, 25.01.2020, 49ème vendredi de manifestation: La mobilisation se poursuit.....	26
El watan, 26.01.2020, Le mouvement a tenu ses assises hier à Alger : Le PAD tient à «la transition démocratique».....	28
El watan, 29.01.2020, Répression des manifestants malgré l'offre de dialogue de Tebboune : Human Rights Watch dénonce les incohérences du pouvoir.....	31
El watan, 30.01.2020, Elles dénoncent «l'oubli» de cette question des disparus, Les familles des victimes veulent saisir Abdelmadjid Tebboune.....	33
El watan, 30.01.2020, «Les campagnes d'arrestations doivent cesser», réclame la LADDH .....	35
El watan, 30.02.2020, Détenus d'opinion : Le long combat des avocats de la liberté.....	36



**El watan, 04.01.2020, Abdelghani Badi. Avocat, «Les détenus avaient été arrêtés sur instruction, ils sont sortis de prison après des instructions»,**



**– Plusieurs détenus du mouvement populaire (76, selon l’EPTV), dont une de ses figures, le Commandant de la Wilaya IV historique, Lakhdar Bouregaâ, 86 ans, ont été libérés jeudi. Que vous inspire cette décision inattendue ?**

Il faut savoir que le procès du moudjahid qui devait s’ouvrir jeudi n’a pas eu lieu. Le juge a décidé de sa libération provisoire tout en programmant l’audience pour le 12 mars prochain.

Nous nous réjouissons de cette libération. Je précise toutefois que notre collectif de défense a demandé à maintes reprises la libération provisoire de Bouregaâ, au moins 3 demandes ont été formulées ces derniers mois, depuis son arrestation le 30 juin. La dernière demande formulée par mes collègues devant le juge d’instruction près le tribunal de Bir Mourad Raïs a été rejetée.

Pourtant, les avocats ont donné toutes les garanties, ils ont présenté un dossier médical du concerné et toutes les justifications devant permettre sa libération. Mais toutes les demandes ont été rejetées. Les autorités nous donnent l’impression qu’elles font peu de cas des procédures ordinaires.

**– Les autorités judiciaires et administratives n’ont pas communiqué sur la décision. L’annonce de la décision a été faite par un seul canal : l’EPTV. Pourquoi ?**

Revenons d’abord au texte : le Code de procédure pénale (CPP) autorise les autorités judiciaires à communiquer par des conférences et des communiqués. Elles ne l’ont fait qu’à de très rares exceptions, comme pour les ministres poursuivis dans les affaires de corruption, ou pour le cas de Bouregaâ, le jour de son arrestation. Mais pour ce dernier cas, il n’y a eu aucune déclaration après sa libération provisoire.

Les autorités ont de tout temps été adeptes du secret ; elles ne veulent pas donner l'impression de s'excuser d'une situation qu'elles ont largement provoquée par des décisions arbitraires. Rien ne justifie l'arrestation des détenus et leur placement en détention par les juges instructeurs. Les poursuites engagées depuis le début du mouvement populaire n'ont pas d'assises légales. Il y a comme une gêne de leur part à communiquer sur ces décisions.

### **– Les autorités judiciaires ont-elles été libres dans leur décision ?**

Le système judiciaire algérien a décidé de la libération de 76 détenus à travers les wilayas d'Alger, Constantine, Oran, Chlef, etc. Disons-le sans ambages : c'est une décision politique. Les détenus avaient été arrêtés sur instruction, ils sont sortis de prison après des instructions. Cette situation affligeante nous permet d'affirmer que les institutions, telles qu'elles fonctionnent actuellement, n'offrent pas toutes les garanties pour respecter les libertés des citoyens et l'Etat de droit.

Il n'est pas de l'intérêt du pays que cette situation catastrophique perdure. Ce qui s'est passé jeudi nous renforce dans notre conviction que l'institution judiciaire est malheureusement dépourvue de tout pouvoir, avec toutes ces décisions enveloppées dans un emballage politique. La justice doit obligatoirement être forte pour nous protéger tous. Les magistrats doivent arracher leur indépendance, ils ne doivent pas se faire dicter leurs décisions.

Parce que les juges eux-mêmes et leurs enfants peuvent subir l'arbitraire. Le magistrat est le garant des libertés. Il doit se protéger contre les décisions politiques dictées par des cercles sécuritaires dont on connaît la nuisance depuis plusieurs années. Il doit aussi se débarrasser de l'«autocontrôle», puisque nous avons constaté que dans les affaires politiques, plus particulièrement, les juges prennent des décisions ineptes sans qu'ils reçoivent nécessairement des injonctions.

C'était le cas, par exemple, des arrestations politiques de militants en vue, comme Karim Tabbou, Samir Benlarbi ou autres. Les juges ont estimé qu'ils devaient rendre un verdict qui plaît aux décideurs du moment. Les décisions prises nous renseignent sur une chose : les libertés des justiciables sont menacées, puisque les Algériens peuvent d'un moment à un autre et sans motif légal se retrouver en prison pour des accusations farfelues.

Les magistrats eux-mêmes ne sont pas protégés contre de telles décisions venues d'en haut. Nous disons une chose : les personnes injustement arrêtées et placées en détention préventive sur instruction doivent être dédommagées. Il est légitime qu'elles attendent des excuses des autorités qui ont dicté leur décision à l'appareil judiciaire.

IDDIR NADIR

## **Le soir, 05.01.2020, Mesures d'apaisement, Vers la libération d'autres manifestants cette semaine,**



Après la libération surprise de 76 détenus d'opinion et du mouvement populaire, jeudi, dont le moudjahid Lakhdar Bouregaâ, le général Hocine Benhadid et les militants de l'association RAJ, les observateurs s'attendent à la sortie de prison d'autres détenus cette semaine.

Karim Aimeur - Alger (LeSoir)- L'injustice qui leur est infligée prendra-t-elle ainsi fin ? Tout porte à le croire, d'autant plus que plusieurs détenus qui croupissent à la prison d'El Harrach pour leur implication dans le mouvement populaire ont reçu la promesse de se faire libérer à partir d'aujourd'hui dimanche. Certaines sources évoquent une nouvelle liste de 24 personnes qui retrouveront la liberté ce matin.

Selon des détenus libérés jeudi, qui ont pris part aux marches de vendredi à Alger, ils ont été informés que leur codétenus, dont le président de l'association RAJ, AbdelouahabFersaoui, seront libérés aujourd'hui dimanche. En tout cas, les militants politiques et associatifs, les amis et les familles des détenus sont optimistes quant au dénouement tout proche de cette question, qui est devenue l'une des revendications principales du Hirak, ainsi que l'une des mesures d'apaisement réclamées par la classe politique. L'avocat AbdelghaniBadi ,qui a défendu plusieurs détenus d'opinion, a affirmé avoir rendu visite ,hier samedi, à FodilBoumala, Samir Benlarbi et le président de RAJ, AbdelouahabFersaoui. «Ils sont optimistes et félicitent les détenus libérés», a-t-il affirmé. A côté de ces trois détenus, Karim Tabbou reste lui aussi à la prison de Koléa. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), plus de 100 personnes sont toujours incarcérées, et dont la majorité sont à Alger.

Incarcérés pour avoir arboré l'emblème amazigh pour certains, pour avoir simplement participé aux marches pacifiques pour d'autres, et pour avoir exprimé leurs opinions encore pour d'autres, les détenus du Hirak retrouvent la liberté dont ils étaient privés arbitrairement les uns après les autres.

Si les premiers groupes des détenus ont purgé leur peine avant de retrouver la liberté, d'autres semblent avoir bénéficié d'une décision politique non annoncée. «C'est un soulagement à chaque fois qu'un militant se libère des griffes de l'arbitraire. La libération des détenus, bien qu'elle soit provisoire, donc toujours otages politiques en attendant leurs procès, est le fruit de la solidarité et la mobilisation populaire, des avocats et des médias libres», soutient le vice-président de la LADDH, Saïd Salhi, dans une déclaration au Soir d'Algérie. Il souligne que les détenus ont été libérés de la même façon dont ils étaient arrêtés, «sur injonctions», ce qui porte un coup à l'image de la justice. «Il s'agit plutôt d'une réparation d'une injustice en attendant la réhabilitation de ceux qui ont été condamnés», a-t-il soutenu, exigeant la libération des détenus encore en prison.

L'ancien diplomate Abdelaziz Rahabi a réagi, lui aussi, à la libération de Lakhdar Bouregaâ, estimant qu'elle constitue le début de réparation d'une injustice qui doit être suivie de celle de tous les détenus d'opinion encore incarcérés. «Cette mesure constitue un signe positif qui pourrait participer à la mise en place des mesures de confiance et d'apaisement, sans lesquelles aucune sortie de crise ne peut être valablement envisagée», a-t-il ajouté.

K. A



**El watan, 07.01.2020, Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH, «Le pouvoir libère les détenus politiques sans libérer le champ politique»,**



**– Soixante-seize détenus d’opinion, dont l’ex- commandant de la Wilaya IV historique, Lakhdar Bouregaâ, ont été libérés jeudi dernier. La procédure de libération des prisonniers a été accélérée. Pourquoi à ce moment précis ?**

A partir de début juillet, le pouvoir a joué sur deux registres : la répression massive d’un côté et la division-récupération du hirak de l’autre, à travers «le panel du dialogue» qui a servi pour vendre le coup de force aux yeux de l’opinion. Par la parodie du 12 décembre, le système a réussi à désigner son représentant, façade civile de l’armée. Depuis, le système tente de se recomposer de l’intérieur et composer à l’extérieur.

A-t-il d’autre choix que de chercher à pallier le déficit en matière de légitimité démocratique ? Le système le sait, et surtout connaît le taux réel de participation aux élections du 12 décembre, qu’il tente de présenter comme une victoire. Le hirak, qu’il feint d’ignorer, est toujours dans la rue, toujours déterminé et mobilisé pour le changement effectif du système, il s’impose comme première force majoritaire dans le pays, comme interlocuteur incontournable.

La libération des détenus étant une revendication centrale du hirak, placée même comme préalable à tout dialogue ou solution, le pouvoir donne l’impression de céder en faisant penser au dialogue. La mise en liberté provisoire de la majorité des détenus est une mesure «d’apaisement» que le pouvoir veut tourner en sa faveur, gagner le temps pour achever sa recomposition.

Oui, il libère les détenus politiques sans libérer le champ politique, et continu à faire comme si le hirak n’existe pas. Il nomme ses ministres, son gouvernement, décide de son agenda... comme l’a toujours fait le système, gouverner sans le peuple. Le pouvoir semble déjà oublier que c’est le mépris qui a fait sortir le peuple dans la rue le 22 février.

La libération des détenus est un soulagement pour nous, c'est le fruit de la mobilisation. Les détenus d'opinion sont des acteurs dans le hirak. Le pouvoir le sait : aucune solution ne peut être envisagée sans leur participation. Parlons justement de la solution, y compris du dialogue ou la négociation avec le représentant du système. Aujourd'hui, il y a une urgence, voire une priorité, il faudra aller vers un dialogue dans la société, dans le hirak.

La libération des détenus n'est pas suffisante, il faudra libérer le champ politique et surtout laisser la société s'organiser librement, se concerter et faire émerger des solutions. L'idée de la conférence nationale du hirak pour la transition démocratique fait son chemin dans la société, laisser le hirak national et pacifique s'organiser, le reconnaître en tant qu'interlocuteur au lieu de le diaboliser est aussi un test de la volonté réelle du pouvoir,

**– La justice est-elle libre dans ses décisions ?**

Non, la justice est le plus grand perdant dans cette affaire, les détenus d'opinion ont été mis en liberté de la même façon que leur arrestation ; sur ordre du pouvoir de fait.

Le tribunal de Sidi M'hamed qui a brillé comme un tribunal d'exception pour le jugement de «l'affaire de l'emblème amazigh» et des politiques restera une tache noire dans les annales de la justice algérienne.

Malheureusement, «la justice du téléphone» a encore la peau dure, pourtant le mouvement des magistrats a suscité beaucoup d'espoir dans l'institution et la société. Désormais, il faudra beaucoup, pour rétablir la confiance du citoyen.

D'autres détenus, principalement des animateurs en vue du hirak, sont toujours incarcérés.

**– Dans un post sur votre page Facebook, vous estimez que l'espoir de voir des prisonniers, à l'instar de Tabbou et Fersaoui, libres «se dissipe» après les rumeurs qui ont circulé durant toute la journée de dimanche. Vous avez considéré que ces derniers sont «pris en otages par le pouvoir»...**

Effectivement, les détenus d'opinion sont pris comme monnaie d'échange : capitulation du hirak contre leur libération. Une manière de dévier de la revendication du changement du système via une transition démocratique.

Nos camarades, faut le rappeler, ne sont pas libérés, ils sont mis en liberté provisoire en attente de leurs procès, l'épée de Damoclès est toujours là. Les

détenus doivent être libérés tout simplement en dehors de toute pression ou condition. Ils doivent être réhabilités. Ce sont des victimes, leur libération n'est qu'une réparation de l'injustice.

**– Un fait à signaler dans presque tous ces cas : les autorités refusent de communiquer. Pourquoi, selon vous ?**

Oui, les autorités ne pourront pas assumer ce débat, elles sont dans le tort, mais justement au lieu de communiquer, les autorités font dans la propagande et la désinformation via leurs relais médiatiques.

A notre niveau, tenant compte de nos moyens limités et des pressions qui s'exercent sur nous à ce jour, on n'arrive pas à établir des listes définitives des détenus, des procès.

Les avocats eux-mêmes ne sont pas informés à temps pour pouvoir bien préparer la défense de leurs clients, des pratiques qui sont déjà une entorse aux normes d'un procès équitable qui doit être garanti à tous les justiciables. L'épisode de jeudi passé est édifiant : des détenus mis en liberté provisoire dans la confusion et la précipitation au point où les avocats n'ont pas pu suivre.

On l'a compris, les autorités veulent éviter la mobilisation, la solidarité et le débat autour de ces procès, des procédures et surtout, elles veulent escamoter le débat sur la justice dans notre pays, alors que ceci intéresse le citoyen, le justiciable. La justice nous intéresse nous en tant que défenseurs des droits humains et en tant qu'ONG des droits de l'homme, c'est un mécanisme de protection des droits humains, un rempart contre l'arbitraire et l'injustice. L'état de la justice est à lui seul un indicateur suffisant pour jauger de l'état des libertés, des droits humains et de la gouvernance dans un pays.

IDDIR NADIR

## **Le Soir, 08.01.2020, Détenus du Hirak, Plusieurs activistes libérés,**



Plusieurs détenus du mouvement populaire ont été déférés, hier, devant les tribunaux de plusieurs wilayas du pays. Le militant des droits de l'Homme KaddourChouicha et l'activiste Abdelkrim Zeghilèche ont été remis en liberté provisoire respectivement par les tribunaux d'Oran et Constantine.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Dès les premières heures de la matinée d'hier, des dizaines de militants se sont présentés devant le tribunal d'Oran où était attendu le militant des droits de l'Homme, KaddourChouicha détenu pour son implication dans le mouvement populaire.

Le militant dont l'état de santé s'est dégradé en prison a été remis en liberté provisoire et son procès est programmé pour le 28 janvier, selon le Comité national pour la libération des détenus.

Presque simultanément, Abdelkrim Zeghilèche, activiste à Constantine, a bénéficié de la liberté provisoire décidée par le tribunal de la ville qui lui a infligé, en outre, une amende de 50 000 DA dans l'affaire de diffamation contre le wali de la wilaya.

A M'sila où s'est déroulé le procès des porteurs du drapeau amazigh, le tribunal a relaxé FerrahAghilès, Mokrani Rabah et ElaïfaAssylAbdelhafid, selon toujours le Comité national pour la libération des détenus.

Au niveau du tribunal de Bordj-Bou-Arréridj, l'activiste Brahim Laâlami, a été auditionné par le juge d'instruction et la défense a présenté une demande de liberté provisoire pour le détenu.

Karim Aimeur

**El watan, 13.01.2020, Hakim Addad. Ancien leader de RAJ : «Il faut que cesse la politique de la répression»,**



**Après trois mois d'emprisonnement au pénitencier d'El Harrach, l'ancien leader de RAJ a retrouvé la liberté (provisoire) le 2 janvier. Il a surtout retrouvé l'ambiance des mobilisations populaires qui lui manquait. Hakim Addad, enfant d'Octobre 1988, raconte son séjour derrière les barreaux...**

**-Qu'est-ce que cela vous fait de pouvoir marcher après trois mois de privation de liberté ?**

C'est au-delà du bonheur. Me retrouver au milieu des miens, pouvoir manifester à nouveau pour poursuivre notre combat en faveur de la démocratie. La joie de retrouver mes ami(e)s est immense. La solidarité citoyenne que j'ai ressentie et l'affection que les gens nous témoignent, nous donne de l'énergie et de l'envie de se battre avec force et détermination. Se retrouver derrière les barreaux alors que des millions d'Algériens sont en mouvement est plus que frustrant. L'emprisonnement nous fait prendre conscience encore plus de la nécessité de la liberté. Jeter des citoyens en prison pour des raisons politiques ou d'opinion n'a pas lieu d'être dans notre pays. Si les Algériens sont dans la rue depuis des mois, c'est justement pour en finir avec les atteintes aux libertés.

**-Votre libération était inattendue, d'autant qu'elle a coïncidé avec l'annonce du nouveau gouvernement...**

Il était 13h20 lorsqu'un des gardiens de prison m'a appelé pour m'annoncer qu'avec un groupe de détenus nous allions être présentés devant le juge. Il nous a à peine laissé le temps de nous habiller. Nos avocats ne le savaient même pas. Arrivés devant le juge, nous n'avons pas eu la possibilité de nous exprimer. Les avocats ont plaidé la liberté provisoire, aussitôt acceptée par le juge qui a annoncé la tenue du procès. On retrouve la liberté, mais provisoirement. C'est une épée de Damoclès. La joie a été de courte durée, parce qu'en quittant ma cellule, j'ai laissé derrière moi mon camarade, Abdelwahab Farsaoui. C'était horrible quand est arrivé l'instant de me séparer de lui. Une terrible pression, comme si je voulais rester avec lui. Il m'a dit : «Vas-y, pars avant qu'ils ne

renferment les portes de la prison.» C'est dur de quitter la prison et de laisser son camarade au fond de sa cellule, mais je sais qu'il va tenir, il est courageux. Sa place n'est pas là-bas.

**-Étiez-vous préparé à cette épreuve d'emprisonnement ?**

Relativement, oui. Quand la vague d'arrestations a été enclenchée et que des militants ont été ciblés, je me suis posé la question, d'autant que certains militants de RAJ (Rassemblement Actions Jeunesse) avaient déjà été arrêtés avant moi. Ironie de l'histoire, on s'est fait arrêter, Djallal Mokrani, Ahmed Bouider, Kamel OuldOuali et moi-même, le vendredi 4 octobre, la veille de la célébration du 21<sup>e</sup> anniversaire des événements d'Octobre 1988. Interpellés d'abord par la police le matin du côté de la place des Martyrs, nous avons été relâchés, puis à la fin de la manifestation, des individus se présentant comme étant des officiers, nous ont interpellés alors que nous prenions nos cafés tranquillement en haut de la rue Didouche Mourad. Ils nous ont conduits à la gendarmerie de Bab J'did, s'est alors engagé un interrogatoire qui a duré plusieurs heures sur l'association RAJ, ses financements, mes opinions...

**-Comment avez-vous vécu votre séjour carcéral ?**

J'ai été frappé par l'humanité des prisonniers, qui nous témoignaient respect, et leur solidarité extraordinaire. Mais psychologiquement, la prison est une torture, surtout pour quelqu'un qui chérit la liberté. Il fallait tenir moralement et éviter de craquer. Mais quand tombe la nuit, on se retrouve seul face au mur froid. Ce sont les moments les plus durs. Tu refais le monde, tu passes en revue toute ta vie. C'est surtout dur de penser à ceux que tu as laissés dehors et à qui tu fais vivre des moments difficiles, surtout ma fille et mon fils, ma mère...

**-Votre fille Dounia a repris le flambeau, elle a bien assuré en s'impliquant dans le mouvement...**

J'ai pu suivre ce qu'elle a fait à travers les médias. Son engagement s'est confirmé depuis notre arrestation en prenant la parole publiquement dans des meetings, ici comme à l'étranger. Elle s'est révélée courageuse et digne. Je suis fier d'elle. Quand elle m'a rendu visite – une seule fois – en prison, j'ai découvert qu'elle assurait sur les deux fronts : militant et études. Malgré l'épreuve qu'elle a endurée, elle a eu d'excellents résultats scolaires. C'était pour moi un motif de fierté. C'est emblématique de cette jeunesse qui a soif de liberté qui se bat avec vaillance durant ces mois de révolution.

**-L'association RAJ, dont vous étiez un des membres fondateurs, a été décapitée, pourquoi, selon vous, a-t-elle été ciblée de cette manière ?**

C'est un acharnement incompréhensible contre une association qui travaille à la conscience citoyenne, sensibilise la jeunesse à la chose politique. C'est une association légale qui milite pour l'émancipation de la jeunesse, qui lutte pour tous les droits et la démocratie depuis fort longtemps. Nous sommes les enfants d'Octobre 1988 et nous sommes fidèles à l'esprit de cette histoire militante. Elle a été ciblée pendant le hirak citoyen parce qu'elle joue un rôle central, elle anime les débats citoyens et surtout elle est impliquée dans la recherche d'une solution qui serait à la hauteur des exigences citoyennes. Pour jeter l'opprobre et le discrédit sur elle, on l'accuse de la rage en agitant le chiffon rouge de la main de l'étranger. Je dirais simplement que le peuple sait reconnaître les siens.

**-Le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, se dit ouvert au dialogue, mais sans pour autant clarifier sa démarche... Qu'en pensez-vous ?**

Comment dialoguer alors que les libertés fondamentales sont malmenées au quotidien ! Comment discuter quand le champ politique et médiatique reste verrouillé, des détenus d'opinion croupissent encore en prison pour avoir exprimé des opinions politiques ! On ne peut pas dialoguer alors que des concitoyens subissent la répression et qu'on lâche des baltaquia contre des manifestants. Il faut que cesse cette politique de répression et ce climat de terreur qui pèse sur les militants... Si la négociation doit avoir lieu, elle doit se porter uniquement sur le changement du système politique contre lequel des millions d'Algériens se mobilisent depuis onze mois. Une révolution citoyenne qui se poursuit encore pour bâtir l'Algérie des libertés.

**-Quel regard portez-vous justement sur cette révolution ?**

Nous avons réalisé l'impossible durant ces mois de mobilisation générale. S'il est vrai que le changement du système politique tarde à voir le jour, il n'en demeure pas moins qu'au cours de notre longue marche, nous avons engrangé beaucoup de victoires. Le 22 Février a donné naissance à une nouvelle Algérie, celle d'un peuple décidé à reprendre son destin en main. Voir tous les Algériens marcher ensemble, massivement, pacifiquement et dans la diversité assumée vers la démocratie relevait d'une utopie. Une utopie devenue réalité.

Propos recueillis par Hacén Ouali

## **Le Quotidien d'Oran, 16.01.2020, Droits de l'homme: HumanRights Watch fait le bilan de l'année 2019 en Algérie,**

Dans son rapport annuel sur l'Algérie, l'ONG américaine HumanRights Watch (HRW) fait le bilan de l'année 2019 marquée par « des manifestations anti-gouvernementales les plus généralisées et les plus persistantes » que le pays « ait connu depuis son indépendance ». Le document, publié hier sur le site web de l'ONG, rappelle que depuis le 22 février, « les Algériens sont descendus en masse dans les rues tous les vendredis à Alger et dans d'autres villes, tout d'abord pour protester contre la tentative de leur président, Abdelaziz Bouteflika, d'obtenir un cinquième mandat à la tête de l'État; puis, après sa démission le 2 avril, pour réclamer une transition vers un mode de gouvernement plus démocratique ».

«En réponse à la poursuite des manifestations, les autorités ont dispersé des manifestations pacifiques, arrêté arbitrairement des participants, empêché la tenue de réunions prévues par des organisations politiques ou de défense des droits humains, et emprisonné des détracteurs du gouvernement », indique HRW.

« Les autorités ont arrêté des centaines de manifestants pacifiques, remettant la plupart d'entre eux en liberté sans chef d'accusation au bout de quelques heures, mais engageant des poursuites contre des dizaines d'autres et les emprisonnant », sous des accusations comme l'« atteinte à l'intégrité du territoire national », notamment pour avoir déployé un drapeau symbole d'appartenance à la communauté kabyle, ou berbère, du pays », écrit l'ONG, citant de nombreux cas, dont celui de Hadj Ghermoul, Lakhdar Bouregaa, et Karim Tabbou.

Le rapport rappelle également la condamnation, devant le tribunal militaire de Blida, de « Louisa Hanoune, dirigeante du parti Travailleuse, à 15 ans de prison pour « atteinte à l'autorité de l'armée » et « complot contre l'autorité de l'État ». « Elle a été poursuivie aux côtés de Saïd Bouteflika, frère de l'ancien président, et du général Mohamed « Tewfik » Mediène, ancien chef du plus puissant service de renseignement algérien », ajoute HRW qui estime que « les normes internationales en matière de droits humains interdisent de juger des civils devant des tribunaux militaires ».

Le document est également revenu sur l'inculpation de Me Salah Dabouz pour «outrage» à la magistrature pour des affichages sur Facebook dans lesquels il



critiquait les poursuites en justice engagées contre des membres de la communauté ethnique des Mozabites ».

« KamaledineFekhar, un activiste connu des droits de la minorité mozabite en Algérie, est mort le 28 mai au bout d'une longue grève de la faim en prison. Les autorités l'avaient arrêté le 30 mars et l'avaient placé en détention préventive pour avoir « contesté l'autorité des institutions nationales », écrit encore l'ONG américaine. Le rapport, qui traite également du volet « Liberté de culte », rappelle que « le code pénal algérien punit de trois à cinq ans de prison et/ou d'une amende quiconque « offense le Prophète et les messagers de Dieu, dénigre le dogme ou les préceptes de l'Islam par quelque moyen que ce soit » », précise que « les autorités ont eu recours à cet article pour condamner des membres de la petite communauté des Ahmadiyya, qui pratique une version de l'Islam différente du dogme officiellement reconnu ». « L'Église protestante d'Algérie a indiqué que pendant l'année ayant pris fin en octobre 2019, les autorités avaient fermé neuf de leurs lieux de culte parce qu'ils n'étaient pas autorisés ou qu'ils n'étaient pas conformes pour recevoir du public », ajoute le document. A propos de « Migrants », HRW écrit au conditionnel que: « Pendant la première moitié de 2019, les autorités algériennes auraient expulsé près de 5 000 personnes, pour la plupart de nationalité nigérienne ».

En matière de « Droits des femmes et orientation sexuelle », HRW estime que « la loi sur la violence conjugale adoptée par l'Algérie en 2015 criminalisant certaines formes de violence familiale », présente « des lacunes qui permettent d'annuler des condamnations ou de réduire des peines si les victimes pardonnent à leurs agresseurs ». « Cette loi a également le défaut de ne pas prévoir de mesures préventives pour empêcher les abus ou protéger les victimes » écrit l'ONG qui précise que « l'article 326 du code pénal permet à une personne qui enlève une mineure d'échapper aux poursuites si elle épouse sa victime ». « Les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans, en vertu de l'article 338 du code pénal », note aussi le document. Le rapport de HRW rappelle aussi l'expulsion « d'un responsable de HumanRights Watch, Ahmed Benchemsi, le 19 août » de l'année dernière. « Elles (les autorités, ndlr) ont confisqué ses passeports pendant 10 jours, après l'avoir arrêté le 9 août à proximité d'une manifestation à Alger et maintenu en garde à vue pendant 10 heures. Elles ont confisqué son téléphone cellulaire et son ordinateur portable, qu'elles lui ont rendus lors de son

expulsion. Benchemsi était en visite en Algérie afin d'observer la situation en matière de droits humains », note le document.

Par ailleurs, le rapport de HRW rapporte l'arrestation de trois réfugiés, par « le gouvernement en exil du Front Polisario » dans les camps sahraouis « gérés par le Front Polisario « dans le désert du sud de l'Algérie ». « Deux activistes, Moulay Abba Bouzid et Fadel Mohamed Breica, et un journaliste, Mahmoud Zeïdane, ont été arrêtés entre le 17 et le 19 juin » pour « soupçon de trahison, d'actes d'agression contre l'État sahraoui, et d'incitation à la désobéissance et de diffamation, apparemment à cause d'affichages effectués par eux sur Facebook et de messages privés échangés sur des applications de réseaux sociaux ». « Ils ont passé cinq mois en garde à vue, lors desquels ils ont affirmé avoir subi des interrogatoires dans de dures conditions, avec des menaces de torture et des manœuvres de coercition, pour les amener à avouer. Les trois hommes ont été totalement acquittés et remis en liberté le 11 novembre », lit-on dans le document.

Par M. M

## **Liberté, 16.01.2020, LA DEMANDE DE SA REMISE EN LIBERTÉ REJETÉE, AbdelouahabFersaoui reste en prison,**



Le “miracle” n’aura pas lieu : la chambre d’accusation près la Cour d’Alger a refusé hier de donner une suite favorable à la demande en appel de remise en liberté provisoire introduite par les avocats au profit d’AbdelouahabFersaoui, président de l’association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ). “La demande a été refusée”, a indiqué laconiquement une des avocates assurant sa défense, jointe par téléphone. En prison depuis plus de trois mois, AbdelouahabFersaoui, arrêté le 10 octobre dernier par des agents en civil alors qu’il participait à un rassemblement de soutien aux détenus d’opinion qui comparaissaient devant le tribunal Abane-Ramdane, est poursuivi pour les chefs d’inculpation d’“atteinte à l’intégrité du territoire national” et d’“incitation à la violence”, en vertu des articles 74 et 79 du code pénal. “Est puni de la réclusion à temps, de cinq (5) à dix (10) ans, quiconque, en temps de paix, en vue de nuire à la défense nationale, a entravé la circulation de matériel militaire ou a, par quelque moyen que ce soit, provoqué, facilité ou organisé une action violente ou concentrée ayant ces entraves pour but ou pour résultat”, stipule l’article 74 du code pénal, tandis que l’article 79 dispose que “quiconque, hors les cas prévus aux articles 77 et 78, a entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l’intégrité du territoire national, est puni d’un emprisonnement d’une durée d’un (1) à dix (10) ans et d’une amende de 3 000 à 70 000 DA (...)”. En raison de la grève, l’examen de son dossier a eu lieu en l’absence de ses avocats, a précisé notre source. Ce rejet pour le moins inattendu, au moment où l’on spéculait sur une prétendue volonté du nouveau chef de l’État de faire quelques gestes d’apaisement, n’a pas manqué de susciter le dépit de certaines figures de la société civile, à l’image de Hakim Addad, ancien président du RAJ, présent hier dès les premières heures de la matinée à un rassemblement de soutien à son “camarade” devant l’enceinte de la Cour d’Alger. “La justice est malheureusement encore absente. C’est la raison d’ailleurs pour laquelle le hirak continue de réclamer une justice indépendante”, déplore-t-il avant d’ironiser : “J’espère que les juges dormiront tranquillement et ne penseront pas aux trois

fillettes d'Abdelouahab.” “Nous continuerons la lutte pour la libération de tous les détenus et le pays”, assure encore Hakim Addad.

D'après l'avocat, Me Nouredine Benissad, le procès du président du RAJ pourrait être programmé dans les prochaines semaines.

À noter par ailleurs que le procès en appel des détenus, libérés récemment après avoir purgé leur peine, en l'occurrence Leftissi Messaoud, Bacha Bilal, Oudihat Khaled, Ouidir Khaled, Meharzi Hamza et Safi Tahar, a été renvoyé au 4 mars prochain.

Karim KEBIR

**Reporters.dz, 19.01.2019, Saïd Salhi, vice-président de la LADDH à Reporters : «Un processus de dialogue impose le respect de certaines normes»,**



Le vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), Saïd Salhi, commente dans cet entretien les arrestations opérées vendredi dans les rangs des manifestants du Hirak à Alger.

**Reporters : Des arrestations de manifestants à Alger ont été opérées le vendredi 17 janvier. Quelle lecture faites-vous ?**

Saïd Salhi : Effectivement, nous avons recensé pas moins de 30 interpellations à Alger au cours de la journée de vendredi. La moitié des personnes interpellées a été placée en garde à vue, en attendant leur présentation devant le procureur de la République. En plus des arrestations, des manifestants ont été intimidés dans les rues de la capitale. C'est la première fois depuis la tenue de l'élection présidentielle qu'on enregistre des arrestations de manifestants à Alger. Les services de sécurité ont donné l'impression qu'ils voulaient empêcher la marche. Il faut noter sur le sujet que les forces de l'ordre ont interdit des marches à Sidi Bel Abbès et Saïda.

Ces arrestations témoignent d'un manque de volonté du pouvoir d'ouvrir une nouvelle page politique dans le pays et de rompre avec les pratiques du passé. Ces agissements montrent également que la libération de certains détenus, au début du mois, est loin d'être une mesure d'apaisement ou un début d'un nouveau processus politique en Algérie. Ainsi, le pouvoir continue de tourner le dos au peuple et à ses revendications légitimes pour le changement démocratique.

**Le Président a entamé les discussions avec les acteurs de la classe politique de l'opposition, cela ne signifie-t-il pas un début de changement ?**

La libération des détenus, le déverrouillage du champ politique et médiatique et le respect des libertés publiques sont les préalables pour la réussite d'une quelconque initiative de dialogue. Nous ne pouvons pas parler de dialogue avec

le maintien des détenus en prison, la fermeture des routes les vendredis et la censure. Le pouvoir se contredit. D'une part, il plaide pour le dialogue et la concertation et, de l'autre, il gère le Hirak avec une main de fer.

Il y a comme une volonté de vouloir gagner du temps avec ces concertations. De plus, l'affaire du militant des droits de l'Homme Kadour Chouicha et de l'homme politique Karim Tabbou suscite de réelles interrogations. Ces deux personnes ont été libérées par la justice et arrêtées juste après par les services de sécurité. Idem pour les marches qu'on tolère au Centre du pays et qu'on interdit dans certaines wilayas de l'Ouest.

Un processus de dialogue responsable impose le respect de certaines normes, commençant par le choix des interlocuteurs. On ne peut pas parler d'un dialogue sérieux si on sait que c'est le pouvoir lui-même qui choisit ses interlocuteurs. Il discute avec qui il veut et sur le sujet qu'il souhaite. Un dialogue sérieux, c'est d'ouvrir des négociations directes avec tous les acteurs politiques et associatifs. Des négociations qui doivent déboucher sur des engagements fermes. Pour le moment, nous n'avons rien vu de cela. Le pouvoir s'est contenté de discuter avec certaines personnalités sur la situation politique et avec des organisations corporatistes sur des questions sectorielles. Cette méthode de travail cache un désir d'affaiblir le Hirak et de le détourner de ses véritables revendications politiques.

Par Aghilas Sadi

## **El watan, 19.01.2020, Arrêtés durant le hirak de vendredi à Alger : Une vingtaine de détenus devant le juge,**



**Actuellement, 15 manifestants sont placés en garde à vue au commissariat de Cavaignac et seront présentés dimanche 19 janvier (aujourd'hui, ndlr) devant le procureur du tribunal de Sidi M'hamed», alertait le CNLD sur sa page Facebook à l'issue de ce 48e vendredi du hirak.**

Force est de le constater : cette nouvelle vague d'arrestations vient conforter la tendance qui a été observée lors du vendredi 10 janvier ainsi qu'à l'occasion du dernier mardi des étudiants, marquant une escalade répressive qui vise clairement à étouffer le hirak. Dès les premières heures de ce 48e acte, une véritable chasse à l'homme était lancée à l'encontre des hirakistes. Autre fait notable : le déploiement massif des forces de sécurité s'employait à empêcher manu militari les premiers carrés de manifestants de s'installer, alors que ces cortèges du hirak n'ont jamais posé le moindre problème. Les éléments de la police se contentaient habituellement de former un cordon de sécurité sur certains tronçons de la rue Didouche Mourad afin de libérer une partie de la chaussée à la circulation automobile, et personne n'a eu à se plaindre du comportement des manifestants qui ont toujours observé une attitude exemplaire.

### **Même les «Gilets Oranges» n'ont pas été épargnés**

L'inventaire détaillé des arrestations de vendredi dernier montre que la police cible en particulier des cadres et des activistes connus pour leur engagement indéfectible au sein du hirak. C'est le cas des militants de l'association RAJ, dont deux autres membres, Kamel Nemmiche et MokraneLaouchdi, ont été arrêtés. Dans la liste nominative publiée par le CNLD, on trouve également une figure très en vue du hirak, le docteur Djamel-Eddine Oulmane qui nous gratifie chaque vendredi d'une œuvre graphique qui fait inmanquablement mouche. Dans la même liste, figure, en outre, un P/APC, en l'occurrence le maire de Souk El Ténine, Slimane Khermous, ainsi que le président de l'Association

nationale de lutte contre la corruption (ANLC), Mustapha Atoui. La police a même embarqué des membres des Gilets oranges, dont

### **Djamel Sellami, KaddamZoheir et Yacine Benmessaoud.**

En plus des 15 citoyens placés en garde à vue en attendant leur comparution aujourd'hui devant le procureur, il faut signaler que de nombreux autres manifestants ont été interpellés avant d'être relâchés. Parmi eux : Hakim Addad et Samir Larabi. Autre dérive autoritaire constatée ce vendredi : les interpellations de journalistes qui ne faisaient que leur travail. C'est le cas de nos confrères ZoheirAberkane du quotidien Reporters et Bouzid Ichalalene du site Inter-lignes.com. Rappelons, dans le même registre, les pressions exercées sur notre ami Khaled Drareni, correspondant de plusieurs médias et représentant de RSF en Algérie qui a été embarqué de chez lui le 9 janvier dernier par des agents en civil, avant d'être libéré tard dans la soirée. En cause : ses tweets jugés «subversifs».

### **«Tebboune poursuit la feuille de route de Gaïd Salah»**

Il convient de mentionner aussi toutes les autres entraves aux manifestations constatées dans plusieurs villes depuis l'élection de M. Tebboune. On se souvient de la terrible répression qui s'était abattue sur les hirakistes à Oran lors du 43e vendredi, au lendemain du scrutin du 12 décembre. A Sidi Bel Abbès, à Tiaret ou encore à Mascara, le hirak est quasiment frappé d'interdiction, comme s'il s'agissait d'une organisation illégale. Des signaux on ne peut plus inquiétants qui trahissent un glissement dangereux vers un statu quo mortifère. «Interpellations, espaces fermés, entonnoirs sécuritaires sur le parcours... le gouvernement Tebboune fait la guerre de territoire au hirak et poursuit la feuille de route liberticide de Gaïd Salah», fait remarquer notre confrère El Kadi Ihsane sur Twitter.

Dans une déclaration à Berbère TV, Me Mustapha Bouchachi constate de son côté : «On poursuit notre combat de façon pacifique, patients et persévérants, parce que nous estimons que rien n'a changé en fin de compte. C'est le même système qui s'est recyclé. Il n'y a pas de signes, pas de prémices qui prouvent qu'il y a une réelle intention de satisfaire les revendications des Algériennes et des Algériens aujourd'hui. C'est regrettable, parce qu'on avait une véritable chance d'aller vers la démocratie à travers des élections acceptées par tous. Nous avons gâché cette occasion.»



Et d'ajouter : «Les arrestations, l'empêchement de citoyens algériens d'accéder à la capitale, l'empêchement des Algériens de transmettre leurs idées à travers les médias publics et les médias audiovisuels privés, l'impossibilité pour toute personne ayant une position contraire au système de donner une conférence dans quelque endroit que ce soit de la République, tout cela démontre qu'il n'y a eu aucun changement, et que le régime refuse que le peuple algérien soit la source du pouvoir.»

### **L'indignation du Collectif de défense des détenus du Hirak**

Réagissant à ces nouvelles violations, le Collectif de défense des détenus du hirak a émis un communiqué dans lequel on peut lire : «Nous enregistrons avec désolation et pessimisme la terrible répression des libertés constatée lors du 48e vendredi du hirak. Nous exprimons notre profonde indignation pour les dépassements et les agressions physiques et verbales qui ont été commis à l'endroit des participantes et des participants au hirak», ceci alors que «les services de sécurité sont censés accompagner et sécuriser le hirak, non l'agresser». Pour ce collectif d'avocats, «ce qui s'est produit ce vendredi montre que la volonté politique dans le sens de l'apaisement et la construction de la confiance sont totalement inexistantes».

Les auteurs du communiqué en sont persuadés : il est «impossible de croire que les dépassements enregistrés sont le fait d'agissements individuels (...). Cela prouve à tout le moins qu'il y a un silence et un laxisme de la part des chefs des services de sécurité». Le Collectif de défense des détenus du hirak a appelé le parquet «à prendre ses responsabilités en tant qu'instance de contrôle de la police judiciaire et première autorité censée protéger les libertés individuelles et collectives».

Le collectif exige notamment la «libération immédiate des manifestants pacifiques arrêtés et la cessation des poursuites à leur encontre» et «l'ouverture d'une enquête judiciaire à propos des agressions des manifestants avant et pendant leur arrestation». Pour finir, le collectif exhorte les nouvelles autorités politiques à «ne pas revenir à la situation d'avant le 12 décembre et à garantir la protection des libertés individuelles et collectives».

MUSTAPHA BENFODIL

**Liberté, 20.01.2020, ELLES ONT PROTESTÉ JEUDI DEVANT LE SIÈGE DE LA WILAYA D'ORAN, Des victimes du terrorisme crient leur détresse,**



Des familles, victimes du terrorisme, ont organisé, hier, un sit-in de protestation devant le siège de la wilaya d’Oran pour dénoncer la marginalisation qu’elles affirment endurer depuis bientôt 25 ans. “Nous avons lutté au sein de l’Organisation nationale des victimes du terrorisme pendant de nombreuses années, mais nous constatons que l’ONVT ne nous a été d’aucun secours.

Aujourd’hui, nous avons décidé de sortir pour tenter de défendre, nous-mêmes, nos intérêts, hors de tout cadre organisé”, a expliqué un membre du bureau local de l’organisation de Fatima-Zohra Flici à laquelle les contestataires reprochent d’avoir échoué dans sa mission de prise en charge des victimes du terrorisme. “Mon mari a été assassiné dans les années 1990 et m’a laissée avec deux enfants en bas âge.

Je touche une pension d’un peu plus de 10 000 DA et je n’ai jamais bénéficié de logement (...)", relate une femme de près de 50 ans tandis qu’une octogénaire, au visage flétri, affirme toucher 4 000 DA au titre de “dédommagement” pour l’assassinat de son fils. D’autres femmes et hommes de tous âges — brandissant des portraits de leurs disparus et des affiches appelant les autorités à plus de considération — précisent comment ils ont été abandonnés par l’État algérien après avoir perdu un mari ou un enfant.

“Nous n’avons bénéficié d’aucune aide ni pour le travail ni pour le logement. Nous sommes livrés à notre sort et vivons dans des conditions sociales déplorables alors que des terroristes ont été amnistiés, réhabilités et ont profité du soutien des autorités”, dénonce un trentenaire, fils d’une personne tuée par les terroristes, qui dit survivre dans un stade à Haï Khemisti, quartier situé à l’est d’Oran, avec sa femme et ses deux filles.

“Nous ne demandons pas l’impossible, mais juste la considération et l’aide qui doivent revenir aux victimes de la décennie noire”, explique-t-il en s’insurgeant

contre le refus des responsables locaux de le recevoir pour enregistrer ses doléances. Peu après le début de la manifestation, les représentants des manifestants ont été invités à rencontrer un responsable de la wilaya, offre qu'ils ont déclinée en exigeant de s'entretenir avec le chef de l'exécutif.

Rendez-vous a été pris pour demain mardi. “Nous voulons ouvrir un dialogue constructif pour dégager des solutions aux graves problèmes auxquels nous sommes confrontés”, a affirmé un des représentants en réitérant la détermination des victimes du terrorisme à faire valoir leurs droits par tous les moyens. Selon le bureau local de l'ONVT, la wilaya d'Oran compte environ 900 familles victimes du terrorisme.

Samir Ould Ali

## **Le Quotidien d'Oran, 25.01.2020, 49ème vendredi de manifestation: La mobilisation se poursuit,**

Onze mois après le déclenchement de la «révolution pacifique» du 22 février dernier, la mobilisation pour le changement se poursuit. Des citoyens occupent chaque vendredi et mardi les espaces publics, pour s'exprimer publiquement sur des questions d'ordre politique et économique.

Hier encore, les manifestants sont sortis à travers plusieurs wilayas du pays, pour réclamer un changement profond du régime. Ils ont également marqué leur refus à l'exploitation du gaz de schiste. Et ce, en réponse aux déclarations du président de la République Abdelmadjid Tebboune, jugeant l'exploitation du gaz de schiste «nécessaire et indispensable pour le pays», lors d'une conférence de presse, avec des responsables de médias publics et privés, mercredi dernier au siège de la présidence.

Les manifestants sont descendus en ce 49ème vendredi consécutif, dans les rues d'Alger, scandant « Dites à Total d'exploiter le gaz de Schiste à Paris» ou «Le gaz de schiste se fera à Paris et non pas en Algérie». D'autres entonnaient «Total, le Sahara algérien n'est pas à vendre».

A noter que des campagnes contre l'exploitation du gaz de schiste ont été lancées sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une pétition. Un manifestant a brandi une pancarte sur laquelle on pouvait lire: «Vous avez abandonné le projet Desertec qui est plus bénéfique à l'Algérie pour exploiter le gaz de Schiste qui est du point de vue hydrique et écologique un projet catastrophique».

A Noter que les manifestants ont été bloqués, au niveau de la rue Asselah Hocine, suite à l'alignement des fourgons de la police en travers de la route et interdits d'accéder aux trottoirs en raison de la présence massive des policiers. Mais juste après 15h, la police a cédé le passage aux manifestants, leur permettant de circuler librement.

Des manifestants ont réclamé la libération des détenus qui sont toujours en prison, en brandissant les portraits de Karim Tabou, Samir Belarbi, Fodil Boumala et les portraits des deux étudiants, Nour El Houda Oggadi et de Mohamed Amine Benalia, ainsi que d'autres.

Sur des pancartes on pouvait lire «Liberté pour les détenus avant toute négociation», «Les compétences populaires non partisans sont celles qui

doivent représenter le hirak» ou «les Pays Bas luttent contre l'avancée de la mer, ce pouvoir lutte contre l'avancement de son peuple !»

Par M. Aziza

## **El watan, 26.01.2020, Le mouvement a tenu ses assises hier à Alger : Le PAD tient à «la transition démocratique»,**



**Dans la perspective de remettre au cœur de la bataille politique le projet de la transition démocratique, les leaders du PAD ont convenu de préparer une «conférence nationale indépendante du système».**

La coalition regroupée au sein du Pacte de l'alternative démocratique (PAD) tient viscéralement à son projet de transition démocratique. Les dirigeants de cette coalition l'ont fortement martelé hier lors des «assises nationales pour l'alternative démocratique et la souveraineté populaire», tenues dans un climat de recul des libertés.

«La rupture avec le système en place exige l'organisation d'une période de transition démocratique à même de satisfaire les aspirations légitimes du peuple algérien», soutiennent-ils dans la résolution finale de leurs travaux. Ils assurent que cette solution «reste de l'ordre de la nécessité pratique et historique. Elle permettra un assainissement institutionnel, juridique et politique, préalable à l'exercice effectif de la souveraineté populaire par le suffrage universel libre et transparent.

La période de transition sera vouée à la mise en place consensuelle d'un processus constituant souverain, destiné à déconstruire les fondements de l'autoritarisme politique et à refonder l'Etat pour consacrer une nouvelle République démocratique et sociale...» En déclinant les modalités de sa mise en place, les participants aux assises, qui ont duré toute la journée d'hier au siège du RCD, indiquent que «l'ouverture de la période de transition démocratique passe par la dissolution de toutes les institutions illégitimes».

Se succédant à la tribune, les leaders de l'opposition démocratique ont, tour à tour, rappelé la nécessité de rompre avec «le système politique condamné par l'histoire». Les Belabbas (RCD), Laskri (FFS), Ghares (MDS), Assoul (UCP), Tazibt (PT), Rachedi (PST), les animateurs de la société civile et autres personnalités ont longuement insisté sur l'importance de la poursuite de la révolution démocratique en cours dans le pays.

Ils considèrent que le scrutin du 12 décembre, qui a porté Abdelmadjid Tebboune à la tête de l'Etat, constitue «un coup de force qui entérine l'irresponsabilité des autorités de fait et reconduit l'illégitimité du régime». Pour eux, «le rejet quasi total du simulacre de scrutin par les citoyens, à travers toutes les localités du pays, disqualifie l'entreprise de maintien de l'ancien régime et marque la fin historique d'une longue imposture politique».

Et en cohérence avec ce positionnement, les forces composant le Pacte de l'alternative démocratique rejettent la démarche du chef de l'Etat, engageant des concertations avec la classe politique en vue de la révision de la Constitution. Tout en rappelant les vertus du dialogue pour engager une transition politique sérieuse, les intervenants ne se laissent pas séduire par les appels du pied de la Présidence.

«Le dialogue dont il est question ne doit pas être confondu avec les rencontres bilatérales ou autres visites protocolaires, convoquées par un chef d'Etat en manque de légitimité, dans le but de servir de faire-valoir institutionnel à un pouvoir rejeté par plus de 90% des Algériens», fustige le président du RCD, Mohcine Belabbas, dont le parti est particulièrement ciblé par les agressions politiques et policières. «Le dialogue ne doit pas être confondu aussi avec les conciliabules pour négocier une participation ou un partage du pouvoir, forme de corruption ou de compromission qui a prévalu jusque-là dans les mœurs du régime», assène-t-il encore.

Dans la même veine, le leader du MDS, Fethi Ghares, assume pleinement sa radicalité et assure que «dans une révolution populaire, on ne dialogue pas, mais on négocie la fin d'un régime autoritaire». De son côté, Ramdane Tazibt, qui a pris la parole au nom du Parti des travailleurs, juge que la révolution en cours «a toutes les chances d'aboutir en donnant la parole au peuple algérien pour prendre son destin en main et choisir librement la nature du régime à mettre en place pour rompre avec le système actuel».

Mahmoud Rachedi du Parti socialiste des travailleurs a fortement insisté dans son intervention sur «la nécessité de protéger les richesses nationales et la garantie d'une justice sociale pour ne pas livrer le pays aux puissances impérialistes. Cela ne peut se faire que dans un climat de liberté et de démocratie». La présidente de l'Union pour le changement et le progrès, Zoubida Assoul, préconise «la nécessité de mettre en place un véritable Etat de droit, où la citoyenneté doit être pleinement garantie».

Les autres intervenants au nom des associations, syndicats, collectifs citoyens ont insisté sur la nécessité de poursuivre la mobilisation populaire comme seul garant d'un changement démocratique.

En somme, si chaque intervenant est allé de sa tonalité, l'ensemble des participants aux assises nationales «pour l'alternative démocratique et la souveraineté populaire» convergent sur l'essentiel : «Une transition démocratique autonome et un processus constituant souverain.». Et dans la perspective de remettre au cœur de la bataille politique ce projet, les acteurs du PAD ont convenu de préparer une «conférence nationale indépendante du système».

«Celle-ci rassemblera toutes les forces agissantes de la société qui s'engagent à concrétiser les exigences démocratiques exprimées par le peuple depuis le 22 février et qui refusent le coup de force du 12 décembre et le processus de restauration de l'autoritarisme ainsi que la politique de l'octroi, imposés contre la volonté et la souveraineté populaires.» Une conférence dont l'objectif est de définir «les modalités, les règles et les échéances consensuelles de la transition et du processus constituant souverain».

HACEN OUALI



**El watan, 29.01.2020, Répression des manifestants malgré l'offre de dialogue de Tebboune : HumanRights Watch dénonce les incohérences du pouvoir,**



L'ONG HumanRights Watch revient, une nouvelle fois, sur la situation en Algérie et s'alarme de la poursuite des arrestations des manifestants pacifiques, plus d'un mois après la présidentielle.

Dans un communiqué rendu public hier et repris par l'AFP, l'organisation souligne les incohérences du pouvoir qui, tout en faisant une «offre de dialogue continue d'arrêter arbitrairement des manifestants du hirak et les poursuivre en justice». «Au lieu de libérer tous ceux incarcérés pour avoir manifesté pacifiquement, les autorités continuent d'arrêter et d'emprisonner des gens qui militent pacifiquement», déplore Eric Goldstein, directeur exécutif Moyen-Orient et Afrique du Nord par intérim de l'ONG de défense des droits humains, cité dans ce communiqué.

Depuis la présidentielle du 12 décembre, «boudée par les électeurs et remportée par Abdelmadjid Tebboune, souligne l'ONG, les autorités ont arrêté des dizaines de manifestants pacifiques». «Des manifestants restent incarcérés et poursuivis pour “attroupement non armé”, passible d'un an de prison, ou “atteinte à l'intégrité du territoire”, crime passible de dix années d'emprisonnement», rappelle encore l'organisation. Selon les responsables de HumanRights Watch, cette attitude des autorités va à l'encontre de leur démarche visant à enclencher un dialogue. «Les offres de dialogue perdent de leur crédibilité quand vous enfermez des gens simplement descendus dans la rue pour exprimer leur désaccord avec vous», estime Eric Goldstein.

L'ONG rappelle, dans la foulée, l'ensemble des cas de personnes détenues, dont celles remises en liberté au début du mois de janvier dernier. «Depuis l'élection présidentielle du 12 décembre, les autorités algériennes ont détenu des dizaines d'activistes ayant participé aux manifestations pacifiques, y compris le 17 janvier. Nombre d'entre eux demeurent en détention, risquant des poursuites basées sur leur participation aux manifestations pacifiques ou leur critique des

autorités après que les autorités aient libéré provisoirement plus de 70 activistes en janvier», rappelle l'organisation.

L'ONG condamne les pressions exercées sur des journalistes, arrêtés et menacés de poursuites. Pour rappel, les forces de police continuent d'interpeller, chaque vendredi, des manifestants sans motifs. Certains sont maintenus en garde à vue pendant deux jours avant d'être présentés devant la justice qui les place sous contrôle judiciaire. Vendredi dernier, les forces de police se sont attaquées au carré des militants du RCD qui ont été violemment réprimés.

MADJID MAKEDHI

**El watan, 30.01.2020, Elles dénoncent «l'oubli» de cette question des disparus, Les familles des victimes veulent saisir Abdelmadjid Tebboune,**



Des milliers de familles attendent toujours et n'arrivent pas à faire leur deuil.

Les familles des victimes des disparitions forcées s'inquiètent. Elles affirment avoir constaté l'évacuation de cette question sensible de tous les débats et de toutes les propositions émanant des acteurs politiques et associatifs depuis le début du hirak.

«Nous sommes invités à toutes les rencontres et nous faisons parties de toutes les initiatives de sortie de crise. Mais la question des disparus n'apparaît dans aucune des propositions. Ce n'est pas normal. C'est une question des droits de l'homme», affirme Hacene Ferhati, membre de l'association SOS Disparus.

Intervenant lors d'une conférence de presse animée hier à Alger, en compagnie de Me Sid Ali Boudiaf, l'orateur insiste sur la revendication essentielle des familles des disparus, en l'occurrence la demande de la mise en place d'une commission de vérité sur le sort de toutes les victimes.

«Nous voulons la vérité et rien d'autre. Mais, ni la justice ni les autorités n'ont voulu donner une suite à notre réclamation. Pire, on a voulu enterrer cette question avec la loi sur la réconciliation nationale», dénonce-t-il.

Concernant le volet relatif à la loi, Sid Ali Boudiaf relève les contradictions entre la charte pour la paix et la réconciliation de 2006 et le code des procédures pénales. «Alors que ce dernier donne le droit à toutes les victimes de saisir la justice, la charte, notamment son article 45, empêche l'engagement de toute procédure judiciaire contre les auteurs de ces actes», explique-t-il.

Selon lui, le dossier des disparus devra être ouvert à travers l'organisation d'un dialogue national qui sera adopté par les parties et la mise en place d'une

commission d'enquête pour faire jaillir la vérité. En vue de relancer ce dossier, les familles des disparus comptent saisir le président Abdelmadjid Tebboune.

«Nous sommes en train de préparer une lettre à adresser au chef de l'Etat pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour faire connaître la vérité sur le sort des disparus. Des milliers de familles attendent toujours et n'arrivent pas à faire leur deuil», explique SmaïlGherzoul, membre de SOS Disparus.

MADJID MAKEDHI

**El watan, 30.01.2020, «Les campagnes d'arrestations doivent cesser», réclame la LADDH,**

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) appelle à la libération de tous les détenus d'opinion «qui n'ont fait qu'exercer un droit fondamental, le droit à s'exprimer pacifiquement, garanti par la Constitution et par le Pacte international sur les droits civils et politiques ratifié par l'Algérie».

«Les libertés de circuler, de réunions publiques et de manifester d'une manière pacifique sont également garanties par la Loi fondamentale et les différentes conventions relatives aux droits de l'homme ratifiées par notre pays.

Les campagnes d'arrestations doivent cesser et l'ouverture du champ médiatique est un impératif démocratique pour que les autorités soient à l'écoute des Algériennes et des Algériens au lieu de s'enfermer dans des citadelles de fausses certitudes, de refuser l'écoute et de penser que leur dogmatisme pourrait tout faire passer», signale le communiqué de la ligue signé par son président, Me Nourredine Benissad.

Pour la LADDH, les droits de circuler, de manifester, de s'impliquer dans les questions politiques, de se réunir et d'exprimer une opinion ne sont ni des délits ni des crimes. «La judiciarisation de la vie politique et associative n'est pas une solution à des questions éminemment politiques dont le traitement ne peut être que politique, consensuel et dans le respect des libertés», conclut-il.

N. I

## **El watan, 30.02.2020, Détenus d'opinion : Le long combat des avocats de la liberté,**



**Ils se définissent comme des «avocats militants». Un courant –minoritaire – qui s’inscrit dans la continuité d’une tradition qui remonte à l’époque de la Guerre de libération nationale. Ils se nourrissent justement des combats des Boumendjel, Oussedik, Vergès, Halimi, Popie, Ali Yahia, Zehouane et Aït Larbi.**

Les longs et épuisants trajets qu’il emprunte régulièrement entre Laghouat, sa ville natale, et les tribunaux éparpillés à travers le pays n’entament guère sa ferme volonté de défendre les libertés. Il est souvent sur la route des procès qui s’enchaînent depuis le tournant répressif qui frappe la révolution démocratique de plein fouet. Noureddine Ahmine est un avocat rodé.

Alerte, il avait anticipé la répression qui allait s’abattre sur des figures du hirak et prévenu ses confrères de se préparer à de longues batailles judiciaires. Il fait partie de cette «bande» d’avocats de combat pour la liberté qui occupe le devant de la scène. Des avocats qui portent la voix des détenus d’opinion qui pullulent dans les pénitenciers d’Algérie en ces temps durs pour les libertés.

Ils sont des défenseurs dévoués à des causes et qui se constituent presque spontanément, volontairement et bénévolement pour affronter une justice à la main lourde. Ils se définissent comme des «avocats militants». Un courant – minoritaire – qui s’inscrit dans la continuité d’une tradition qui remonte à l’époque de la Guerre de libération nationale.

Ils se nourrissent justement des combats des Boumendjel, Oussedik, Vergès, Halimi, Popie, Ali Yahia, Zehouane et Aït Larbi. Ce dernier représente à lui seul une sorte de passerelle entre deux générations de défenseurs des droits de l’homme. Forgé dans les années de clandestinité, il est devenu une figure emblématique d’une certaine idée de la défense, d’un profil d’avocat atypique quand il s’agit des violations des libertés, dont la période actuelle a nécessairement besoin.

Face à la vague d'arrestations ayant touché des centaines d'activistes, les avocats – peu nombreux à se constituer – se démènent comme ils peuvent pour assurer la défense des détenus. Ils se partagent les tribunaux et les procès. Ils donnent l'alerte, lancent des campagnes de sensibilisation de l'opinion, médiatisent les affaires, rassurent les familles des prisonniers et surtout préparent les dossiers pour mieux défendre des «clients» peu ordinaires.

Ils font de la barre une tribune pour pourfendre une justice aux ordres, mettre à nu les failles d'un système judiciaire à la dérive et dénoncer des procès politiques infligés à des militants emprisonnés pour délit d'opinion. Ils sont des avocats d'une «cause, pas d'un dossier», pour reprendre la formule de Salah Dabbouz parlant de l'affaire de Kamel-Eddine Fekhar, mort en prison.

Figure du barreau au verbe enflammé, l'avocate Nabila Smaïl, fortement impliquée dans la défense des détenus de l'emblème amazigh mais également des détenus politiques, fait partie elle aussi de cette colonne des avocats de la liberté écumant les salles d'audiences. «C'est une intense et extraordinaire expérience», dit-elle en évoquant la période actuelle rythmée par une avalanche de procès. «Nous sommes des témoins directs de la dérive du système judiciaire et de la violation des lois de la République», assène-t-elle.

C'est de là qu'elle puise son engagement. «L'avocat est le premier qui doit être interpellé dès qu'une violation de liberté est commise. Notre métier est particulier, nous sommes investis de la mission de défendre les droits là où ils sont bafoués. Nous ne pouvons rester indifférents face aux violations des libertés», plaide-t-elle.

En plus de sa conviction militante, Nabila Smaïl érige le vétéran défenseur des droits de l'homme, Me Ali Yahia Abdennour, en modèle qui constitue pour elle «une source intarissable de courage et d'inspiration». Son engagement c'est aussi une forme de fidélité à feu Saïd Mezine, dont elle garde l'image d'un avocat qui «ne se laisse jamais faire».

Me AbdelghaniBadi est cet autre avocat célèbre qui s'est distingué en cette période de recul des libertés. Sans répit, il sillonne le pays, parcourt les tribunaux pour tenter d'obtenir la libération des prisonniers du hirak. De OuedSouf à Mostaganem en passant par Bordj Bou Arréridj, Tiaret et Alger, il n'a presque pas le temps d'enlever sa robe noire.

Souvent en compagnie de Mustapha Bouchachi, ténor du barreau, et de Noureddine Benissad, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, Me Badi rappelle souvent un «principe cardinal de la profession d'avocat qui est celui de défendre les libertés et les droits. L'esprit de notre métier est fondé sur les libertés». Il regrette la faible mobilisation des avocats pour plaider la cause des nombreux détenus d'opinion. Constitué dans une cinquantaine de dossiers, AbdelghaniBadi pense qu'il faut être d'abord «porteur d'une conviction pour ensuite prendre part à la bataille des droits de l'homme».

Pour lui, la noblesse d'un avocat «réside dans le fait de défendre la liberté sans tenir compte de l'appartenance de la personne dont la liberté est violée». Une conception que partage avec lui l'avocate ZoubidaAssoul, elle aussi, pleinement mobilisée dans ce combat. Entre les interminables réunions politiques qu'elle assure en tant que chef de parti (UCP) et les houleux procès, elle trouve rarement le temps de se reposer.

Au volant de sa voiture, elle traverse le pays, va de tribunal en tribunal, de Annaba à Tlemcen en faisant escale dans les tribunaux de Constantine, d'Alger et d'Oran. «Je me sens investie d'une mission, celle de défendre la liberté», affirme-t-elle. Une conviction chevillée au corps. La continuité de son engagement politique. «La lutte pour la démocratie est intimement liée à celle des libertés que la justice doit protéger», plaide cette ancienne juge qui est passée de l'autre côté de la barre au terme d'une courte et édifiante expérience dans la magistrature.

### **Relève assurée**

Aux côtés des NacerHammouche, Hakim Saheb, Djamel Benyoub et Salah Brahimi qui mettent leur talent au service de la liberté, une nouvelle génération d'avocats engagés s'est affirmée, marchant sur les pas de leurs aînés.

Elle est incarnée particulièrement par ce jeune de Tlemcen, Amine Bendahmane, qui défie l'autorité du bâtonnat de sa région en se constituant pour défendre les détenus du hirak de Tlemcen, prenant le risque d'être sanctionné.

Sa suspension n'a été levée que récemment. L'émergence de la jeune garde des défenseurs des droits de l'homme à la faveur de l'insurrection citoyenne qui secoue le pays est un motif de fierté pour les anciens. «Je tire une satisfaction particulière de voir des jeunes avocats prendre le chemin du combat, ils font honneur à la profession», s'en félicite l'avocat de Laghouat.



Les Yamina Alili, Leila Djerdjer, Hafid Tamert, Soufiane Ikken, Boubekeur Hemaili, Kader Houali, Bouzid Yacine, Bakouri Amirouche, Aissa Rahmoun se forment déjà le caractère d'avocats engagés. Leurs plaidoiries sont comme des épreuves leur ouvrant l'accès du cercle fermé des ténors du barreau. Souvent, ils sont encadrés par les anciens dans une opération de transmission d'un héritage à défendre. Discrets et modestes, ces jeunes défenseurs des libertés impressionnent par leur enthousiasme et surtout par la maîtrise des dossiers dont ils ont la charge.

## **Pressions**

Ayant conscience que la défense des détenus d'opinion emprisonnés dans une conjoncture nationale extrêmement tendue, les avocats savent qu'ils vont être confrontés au pouvoir politique.

Plaider la cause des prisonniers implique forcément la contestation des décisions qui ont conduit des militants derrière les barreaux. En se dressant contre l'autorité du chef de l'état-major, feu Ahmed Gaïd Salah, qui été en première ligne durant des mois où la majorité des arrestations ont été opérées, les confrères de Me Bouchachi mesurent les risques de leur engagement. Dans certaines régions, l'Ordre des avocats s'est publiquement prononcé contre la mobilisation de la corporation.

Me Ahmine, qui en sait quelque chose sur ces pressions pour avoir été suspendu par le bâtonnat de Médéa en raison de son implication dans la défense des Mozabites, estime «inacceptable» les pressions qu'exercent les bâtonnats. Sans doute, cette attitude dissuade les avocats à se constituer dans les affaires politiques. Sur près de 50 000 avocats que compte le pays, il y a seulement une centaine de robes noires qui se «mouille» vraiment.

Pour beaucoup d'avocats, défendre un détenu politique ou d'opinion, c'est prendre le risque de fâcher les donneurs d'ordres et s'exposer à leurs foudres. «C'est un choix à faire, enfiler la robe noire c'est une vocation, une mission avant d'être des honoraires», précise Zoubida Assoul. Les mauvaises langues reprochent à cette catégorie d'avocats de «courir derrière la gloire, à la recherche de la célébrité».

Faux, rétorque Nabila Smaïl. «Ce propos est tenu par ceux qui justifient leur indifférence face à des atteintes aux libertés et aux droits de l'homme...», rétorque-t-elle. «Nous sommes mobilisés sans relâche, nous donnons de notre

temps, de notre argent souvent aux dépens de nos familles. C'est un choix que nous assumons fièrement. Rien ne vaut une bataille qui fait avancer l'idée des droits de l'homme pour mieux préserver la dignité humaine», assure encore Me Ahmine.

En plus de l'adhésion à une philosophie des droits de l'homme qui est la source principale de leur motivation, ces avocats de la liberté ont en commun le sens noble de la justice, mais surtout pouvoir soulager des individus enfermés entre quatre murs d'une prison, des prisonniers qui se sacrifient pour des valeurs de liberté et de démocratie. «Nous en tirons une satisfaction morale, c'est la plus grande des récompenses», disent-ils. Sans attendre un «retour sur investissement», les hommages citoyens pleuvent. Sur les réseaux sociaux, nombreux sont les Algériens qui leur expriment gratitude et reconnaissance.

Les prisonniers sont les mieux placés pour en parler. «Quand nous étions en prison, nous attendions avec impatience la visites des avocats, ils nous soulagent, nous apportent des nouvelles de la révolution, ils rassurent nos familles et surtout ils portent notre voix au-delà des murs de la prison», témoigne un groupe de détenus ayant retrouvé la liberté provisoire au début de l'année. Un sentiment que seuls ceux qui ont connu l'arbitraire peuvent ressentir. Ces avocats de la liberté en savent quelque chose. Ils sont au cœur de la bataille démocratique.

HACEN OUALI